

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2026

RÉUNION DU 28 AVRIL



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, dans la salle des fêtes de SAINT-LACTENCIN s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 21 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Membres titulaires présents : Arnaud CIBOT, Patrick BOURBON, Nicolas THOMAS, Alexandra ROULLEAUX, Denis VILLIN, Fabien GRIMAUULT, Nora LAVAUD, Antoine HAUTEFEUILLE, Catherine BARRAULT, Christophe PIVOT, Didier DURET, Philippe NAVETTE, Patrice BOIRON, Aurore AUCOUTURIER, Serge LACOT, Muriel MASSAUD, Roger CHEVRETON, Jean-Pierre POITEVIN, Thierry LOGIE, Dominique PERROT, Christophe VANDAELE, Caroline MARCOU, Xavier ELBAZ, Delphine CHEVALIER-GONTIER, Jean-Noël MERIOT, Catherine JULO-JACQUESSON, Marie-Lionel THURA ;

Membres titulaires excusés : Lucette VIOUX pouvoir donné à Nicolas THOMAS, Christophe MORIN,

Membre titulaire absent : Bruno MARDELLE,

Membre suppléant présent votant : Françoise BATARD

Membres suppléants présents non votants : Philippe MOREAU, Jean-François CLO,

Secrétaire de séance : Thierry LOGIE

OBJET: DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Institution et vie politique

Délibération 2026/04-28/00

Vu l'article L.2121.15 du Code Général des collectivités Territoriales

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à cette nomination à main levée.

Le Conseil communautaire nomme à l'unanimité : Thierry LOGIE

Thierry LOGIE
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 30
Membres présents : 28
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-00-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, dans la salle des fêtes de SAINT-LACTENCIN s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 21 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Membres titulaires présents : Arnaud CIBOT, Patrick BOURBON, Nicolas THOMAS, Alexandra ROULLEAUX, Denis VILLIN, Fabien GRIMAUULT, Nora LAVAUD, Antoine HAUTEFEUILLE, Catherine BARRAULT, Christophe PIVOT, Didier DURET, Philippe NAVETTE, Patrice BOIRON, Aurore AUCOUTURIER, Serge LACOT, Muriel MASSAUD, Roger CHEVRETON, Jean-Pierre POITEVIN, Thierry LOGIE, Dominique PERROT, Christophe VANDAELE, Caroline MARCOU, Xavier ELBAZ, Delphine CHEVALIER-GONTIER, Jean-Noël MERIOT, Catherine JULO-JACQUESSON, Marie-Lionel THURA ;

Membres titulaires excusés : Lucette VIOUX pouvoir donné à Nicolas THOMAS, Christophe MORIN,

Membre titulaire absent : Bruno MARDELLE,

Membre suppléant présent votant : Françoise BATARD

Membres suppléants présents non votants : Philippe MOREAU, Jean-François CLO,

Secrétaire de séance : Thierry LOGIE

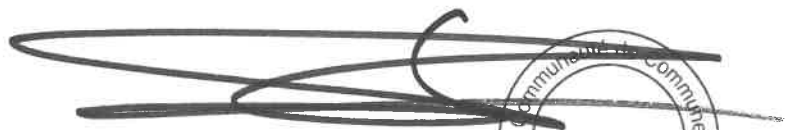
**OBJET : APPROBATION PROCES - VERBAL
Institution vie politique – fonctionnement
Délibération 2026/04-28/001**

Vu le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026 adressé aux conseillers communautaires.

Considérant que les conseillers nouvellement élus ne prennent pas part au vote
Monsieur le Président soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 7 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des votants.

**Thierry LOGIE
Secrétaire de séance**



**Nicolas THOMAS
Président**



Membres en exercice : 30
Membres présents : 28
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-01-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, dans la salle des fêtes de SAINT-LACTENCIN s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 21 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Membres titulaires présents : Arnaud CIBOT, Patrick BOURBON, Nicolas THOMAS, Alexandra ROULLEAUX, Denis VILLIN, Fabien GRIMAULT, Nora LAVAUD, Antoine HAUTEFEUILLE, Catherine BARRAULT, Christophe PIVOT, Didier DURET, Philippe NAVETTE, Patrice BOIRON, Aurore AUCOUTURIER, Serge LACOT, Muriel MASSAUD, Roger CHEVRETON, Jean-Pierre POITEVIN, Thierry LOGIE, Dominique PERROT, Christophe VANDAELE, Caroline MARCOU, Xavier ELBAZ, Delphine CHEVALIER-GONTIER, Jean-Noël MERIOT, Catherine JULO-JACQUESSON, Marie-Lionel THURA ;

Membres titulaires excusés : Lucette VIOUX pouvoir donné à Nicolas THOMAS, Christophe MORIN,

Membre titulaire absent : Bruno MARDELLE,

Membre suppléant présent votant : Françoise BATARD

Membres suppléants présents non votants : Philippe MOREAU, Jean-François CLO,

Secrétaire de séance : Thierry LOGIE

**OBJET DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE**

Institution et vie politique – Délégations de fonctions

Délibération 2026/04-28/002

Vu les articles L.2122-22, L.5211-9 et L 5211-10 du code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mars 2022 portant statuts de la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne,

Vu le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2026 portant élection du Président de la communauté de communes Val de l'Indre-Brenne ;

Considérant que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-02-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

DÉCIDE

1° De charger le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- **En matière de finances et de comptabilité publique :**

De créer, modifier, supprimer des régies comptables de recettes et d'avances nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

De réaliser l'ouverture des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 1 500 000 €.

De solliciter auprès d'organismes publics et privés des financements de projets.

De signer des conventions de partenariat auprès d'organismes publics et privés à titre gratuit et dans la limite de 40 000€.

- **En matière de commande publique :**

De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT ; ainsi que leurs avenants inférieurs à 5%.

De signer des conventions de groupement de commandes.

- **En matière juridique :**

D'intenter, au nom de la Communauté de communes, les actions en justice ou de défendre ses intérêts dans toutes les actions dirigées contre elle quel que soit le contentieux pendant toute la durée du mandat ; devant toutes les juridictions ; en défense comme en recours.

De passer les contrats d'assurances d'un montant inférieur à 90 000 € et accepter les indemnités de sinistres y afférent.

De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-02-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



- **En matière de domanialité :**

De conserver, administrer et affecter des propriétés de la Communauté de communes utilisés par les services publics communautaires, et prendre tous les actes conservatoires y afférents.

De procéder aux demandes d'autorisation d'urbanisme notamment de permis de construire, de lotir, d'autorisations de permis d'aménagement et de déclaration préalable, de permis de démolir pour les constructions, les réhabilitations ou de démolition de bâtiments dont la Communauté de communes est propriétaire.

D'approuver les procès-verbaux et conventions de mise à disposition et de fin de mise à disposition de biens et propriété communaux nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté de communes.

Décider de la conclusion et de la révision du louage de biens meubles et immeubles pour une durée n'excédant pas 12 ans.

D'engager les négociations foncières en vue de la réalisation d'opérations ou de projets communautaires.

Décider d'aliéner de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600 €.

D'accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

2° De prévoir que le Président peut accorder, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses délégations aux Vice-présidents dans leurs domaines de compétences respectifs.

3° Rappelle que les décisions prises en vertu de ces délégations feront l'objet d'une communication au Conseil communautaire lors de chaque séance.

Thierry LOGIE
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 30
Membres présents : 28
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-02-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



*

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-02-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



Publié le : 30/04/2026 16:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Val de l'Indre - Brenne
https://www.valdelindrebrenne.com/documents_administratifs/60998

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, dans la salle des fêtes de SAINT-LACTENCIN s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 21 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Membres titulaires présents : Arnaud CIBOT, Patrick BOURBON, Nicolas THOMAS, Alexandra ROULLEAUX, Denis VILLIN, Fabien GRIMAULT, Nora LAVAUD, Antoine HAUTEFEUILLE, Catherine BARRAULT, Christophe PIVOT, Didier DURET, Philippe NAVETTE, Patrice BOIRON, Aurore AUCOUTURIER, Serge LACOT, Muriel MASSAUD, Roger CHEVRETON, Jean-Pierre POITEVIN, Thierry LOGIE, Dominique PERROT, Christophe VANDAELE, Caroline MARCOU, Xavier ELBAZ, Delphine CHEVALIER-GONTIER, Jean-Noël MERIOT, Catherine JULO-JACQUESSON, Marie-Lionel THURA ;

Membres titulaires excusés : Lucette VIOUX pouvoir donné à Nicolas THOMAS, Christophe MORIN,

Membre titulaire absent : Bruno MARDELLE,

Membre suppléant présent votant : Françoise BATARD

Membres suppléants présents non votants : Philippe MOREAU, Jean-François CLO,

Secrétaire de séance : Thierry LOGIE

OBJET INDEMNITES DES ELUS

Institution et vie politique – Exercice des mandats locaux

Délibération 2026/04-28/003

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que, lors des renouvellements des conseils municipaux et communautaire, il est admis, à titre exceptionnel, que la délibération peut prévoir expressément une entrée en vigueur antérieure à son adoption ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2020

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-03-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

DÉCIDE

1° De fixer les indemnités de fonctions des élus comme suit :

	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant de l'indemnité brute mensuelle Au 1 ^{er} janvier 2026
Président	48,75%	2 003,88 €
1 ^{er} Vice-Président	20,63%	848 €
2 ^{ème} Vice-Président	20,63%	848 €
3 ^{ème} Vice-Président	20,63%	848 €
4 ^{ème} Vice-Président	20,63%	848 €
5 ^{ème} Vice-Président	20,63%	848 €
6 ^{ème} Vice-Président	20,63%	848 €
7 ^{ème} Vice-Président	20,63%	848 €

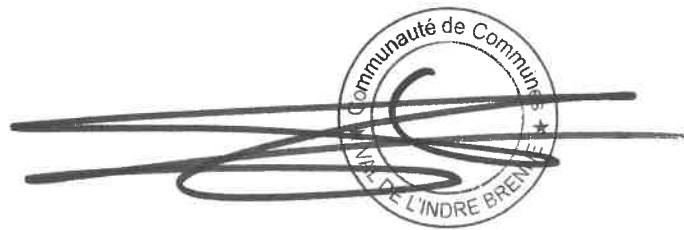
2° De fixer la date d'effet de cette décision

- Pour le Président au 7 avril 2026 jour de l'installation du conseil
- Pour les Vice-présidents au 17 avril 2026 jour de notification des arrêtés de délégations

3° De préciser que les indemnités allouées, conformément à la loi, à l'indice brut terminal de la fonction publique et varient avec la valeur du point indiciaire.

4° De prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour les exercices 2026 et suivants.

Thierry LOGIE
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 30
Membres présents : 28
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-03-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026

DELIBERATION FIXANT LES INDMENITES ELUS

TABLEAU ANNEXE

Montants mensuels bruts des indemnités

Président :

- THOMAS Nicolas, Président : 2 033,88 €

Vice- Présidents :

- ELBAZ Xavier, 1^{er} Vice-président : 848 €
- BOIRON Patrice, 2^{ème} Vice-président : 848 €
- PERROT Dominique, 3^{ème} Vice-président : 848 €
- LOGIE Thierry, 4^{ème} Vice-président : 848 €
- LACOT Serge, 5^{ème} Vice-président : 848 €
- VILLIN Denis, 6^{ème} Vice-président : 848 €
- MARCOU Caroline, 7^{ème} Vice-présidente : 848 €

Montants annuels bruts versés de janvier à mars 2026

Président :

- THOMAS Nicolas, Président : 6 011,64 €

Vice- Présidents :

- ELBAZ Xavier, Vice-président : 2 544 €
- BOIRON Patrice, Vice-président : 2 544 €
- PERROT Dominique, Vice-président : 2 544 €
- VILLIN Denis, Vice-président : 2 544 €

Rappel des montants annuels bruts versés en 2025

(Information annuelle faite au Conseil communautaire le 3 mars 2026)

Président :

- THOMAS Nicolas, Président : 24 046,56 €

Vice- Présidents :

- ELBAZ Xavier, Vice-président : 10 176 €
- MARDELLE Bruno, Vice-président : 10 176 €
- BOIRON Patrice, Vice-président : 10 176 €
- VILLEMONT Bernadette, Vice-présidente : 10 176 €
- PERROT Dominique, Vice-président : 10 176 €
- VILLIN Denis, Vice-président : 10 176 €
- VANDAELE Christophe, Vice-président : 10 176 €

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-03-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-03-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



Publié le : 30/04/2026 16:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Val de l'Indre - Brenne
https://www.valdelindrebrenne.com/documents_administratifs/60998

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, dans la salle des fêtes de SAINT-LACTENCIN s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 21 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Membres titulaires présents : Arnaud CIBOT, Patrick BOURBON, Nicolas THOMAS, Alexandra ROULLEAUX, Denis VILLIN, Fabien GRIMAULT, Nora LAVAUD, Antoine HAUTEFEUILLE, Catherine BARRAULT, Christophe PIVOT, Didier DURET, Philippe NAVETTE, Patrice BOIRON, Aurore AUCOUTURIER, Serge LACOT, Muriel MASSAUD, Roger CHEVRETON, Jean-Pierre POITEVIN, Thierry LOGIE, Dominique PERROT, Christophe VANDAELE, Caroline MARCOU, Xavier ELBAZ, Delphine CHEVALIER-GONTIER, Jean-Noël MERIOT, Catherine JULO-JACQUESSON, Marie-Lionel THURA ;

Membres titulaires excusés : Lucette VIOUX pouvoir donné à Nicolas THOMAS, Christophe MORIN,

Membre titulaire absent : Bruno MARDELLE,

Membre suppléant présent votant : Françoise BATARD

Membres suppléants présents non votants : Philippe MOREAU, Jean-François CLO,

Secrétaire de séance : Thierry LOGIE

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Institution et vie politique

Délibération 2026/04-28/004- Désignation des représentants

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-33 et L 5211-1 ;

Considérant qu'en début de mandat, les conseils communautaires élisent leurs représentants qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

Considérant que la désignation des représentants au sein des organismes extérieurs doit avoir lieu à bulletin secret.

Considérant que par exception et par un vote à l'unanimité des membres du conseil peut décider de ne pas procéder par bulletin secret à la désignation de ses délégués.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire

- Décide à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation de délégués par bulletin secret
- Désigne pour représenter la Communauté de communes au sein des organismes extérieurs :

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-04-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



- **Pays Castelroussin – Val de l'Indre :**

12 titulaires : Arnaud CIBOT, Nicolas THOMAS, Bernard de VERNEUIL, Didier DURET, Séverine DROPSY, Patrice BOIRON, Serge LACOT, Ghyslaine PAIN, Héléna VILLAIN, Jean-François CLO, Christophe VANDAELE, Xavier ELBAZ

12 suppléants : Patrick BOURBON, Alexandra ROULLEAUX, Christophe MORIN, Marion LIMBERT, Julia JAMET, Françoise GUILLAUME, Muriel MASSAUD, Chantal COMPAIN, Sylvie OBOUH-FEGUE, Dominique PERROT, Caroline MARCOU, Jean-Noël MERIOT

- **Comité de Programmation LEADER :**

2 titulaires : Serge LACOT, Jean-François CLO

2 suppléants : Philippe NAVETTE, Séverine DROPSY

- **Conseil de Développement**

1 titulaire : Bernadette VILLEMONT

1 suppléant : Catherine BARRAULT

- **PNR Brenne :**

1 titulaire : Patrice BOIRON

1 suppléant : Séverine DROPSY

- **Châteauroux Berry Tourisme :**

1 titulaire : Dominique PERROT

1 suppléant : Delphine CHEVALIER-GONTIER

- **Destination Brenne :**

1 titulaire : Dominique PERROT

1 suppléant : Jessica MAGNOUX

- **Cyclo Bohême**

1 titulaire : Caroline MARCOU

1 suppléant : Alexandre ALBERT

- **SMABCAC :**

3 titulaires : Romain LOMBARD, Claude VIDAL, Didier AINE

3 suppléants : Thomas FOUQUET, Philippe LELAN, Philippe THIEBAUD

- **SABI 36 :**

4 titulaires : Christophe VANDAELE, Jean-Christophe BLED, Roger CHEVRETON, Jean-Noël MERIOT

4 suppléants : Fabien GRIMAULT, Thierry GEOFFROY, Loïc COSSET, Denis VILLIN

- **SYTOM :**

4 titulaires : Patrice BOIRON, Philippe MOREAU, Jean-Pierre POITEVIN, Christophe VANDAELE

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-04-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



4 suppléants : Françoise BATARD, Hélène VILLAIN, Sébastien MASSERON, Frédéric DOUCET

- **RIP 36 :**

1 titulaire : Jean-Christophe BLED

1 suppléant : Jean-François LOIZEAU

- **SEM Ferval :**

15 membres assemblée générale : Arnaud CIBOT, Jérôme LUMET, Nicolas THOMAS, Patricia VERDRU, Jean-Eudes de SONIS, Serge LACOT, Thierry LOGIE, Philippe MOREAU, Xavier ELBAZ, Thomas FOUQUET, Quentin BERTHELOT, Christophe VANDAELE, Marie-Lionel THURA, Aurore AUCOUTURIER, Fabien GRIMAUULT

6 membres conseil administration : Arnaud CIBOT, Jérôme LUMET, Serge LACOT, Thierry LOGIE, Nicolas THOMAS, Xavier ELBAZ

- **Conseil de surveillance Centre hospitalier Buzançais** : Alexandra ROULLEAUX
- **Groupement d'intérêt public Région Centre Interactive GIP RECIA :**
1 titulaire : Caroline MARCOU
1 suppléant : Dominique PERROT
- **Syndicat départemental d'énergies de l'Indre** : commission paritaire des énergies : Jean-Pierre POITEVIN
- **CNAS** : Caroline MARCOU
- **Commission départementale d'aménagement commercial** : Xavier ELBAZ
- **Commission départementale de coopération intercommunale** : Nicolas THOMAS
- **Comité départemental d'accès aux réseaux de communication** : Xavier ELBAZ
- **France Numérique Ensemble** : Xavier ELBAZ

Thierry LOGIE
Secrétaire de séance



Membres en exercice : 30
Membres présents : 28
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0



Nicolas THOMAS
Président



Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-04-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-04-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



Publié le : 30/04/2026 16:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Val de l'Indre - Brenne
https://www.valdelindrebrenne.com/documents_administratifs/60998

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, dans la salle des fêtes de SAINT-LACTENCIN s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 21 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Membres titulaires présents : Arnaud CIBOT, Patrick BOURBON, Nicolas THOMAS, Alexandra ROULLEAUX, Denis VILLIN, Fabien GRIMAULT, Nora LAVAUD, Antoine HAUTEFEUILLE, Catherine BARRAULT, Christophe PIVOT, Didier DURET, Philippe NAVETTE, Patrice BOIRON, Aurore AUCOUTURIER, Serge LACOT, Muriel MASSAUD, Roger CHEVRETON, Jean-Pierre POITEVIN, Thierry LOGIE, Dominique PERROT, Christophe VANDAELE, Caroline MARCOU, Xavier ELBAZ, Delphine CHEVALIER-GONTIER, Jean-Noël MERIOT, Catherine JULO-JACQUESSON, Marie-Lionel THURA ;

Membres titulaires excusés : Lucette VIOUX pouvoir donné à Nicolas THOMAS, Christophe MORIN,

Membre titulaire absent : Bruno MARDELLE,

Membre suppléant présent votant : Françoise BATARD

Membres suppléants présents non votants : Philippe MOREAU, Jean-François CLO,

Secrétaire de séance : Thierry LOGIE

OBJET : VOTE DES TAUX 2026

Finances locales – Fiscalité

Délibération 2026/04-28/005

Vu l'état 1259 notifié par les services fiscaux

Fiscalité	Bases 2025 en €	Taux 2025	Bases 2026 en €	Taux 2026	Produits attendus 2026 en €
CFE unique	2 646 172	25,67%	2 733 000	25,67%	701 561
TFB	12 289 358	1,95%	12 423 000	1,95%	242 249
TFNB	1 452 872	4,33%	1 464 000	4,33%	63 371
TH additionnelle	1 250 075	9,68%	1 194 000	9,68%	115 579
				Total	1 122 780

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-05-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire

- DECIDE de ne pas augmenter les taux
- FIXE pour 2026 les taux suivants :
 - Taux de CFE 25,67 %
 - Taux de Taxe Foncière (bâti) 1,95 %
 - Taux de Taxe Foncière (non bâti) 4,33 %
 - Taxe habitation additionnelle 9,68 %

Thierry LOGIE
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 30
Membres présents : 28
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-05-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com., si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col.4 x col.2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col.4 x col.6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	12 289 358	1,95		12 423 000	242 249	1,95	242 249
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 452 872	4,33		1 464 000	63 391	4,33	63 391
Taxe d'habitation additionnelle	1 250 075	9,68		1 194 000	115 579	9,68	115 579
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	2 646 172	25,67		2 733 000	701 561	25,67	701 561
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>				421 219		
Total de la fiscalité additionnelle					701 561		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					421 219		
Total					1 122 780		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case

Taxes additionnelles	Produits attendus 8	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle			
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle	421 219		
CFE additionnelle			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2026 (12)	Durée retenue si intégration progressive des taux (14)
CFE unique ou de zone	>>>		
CFE éolienne	>>>		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 764 268	190 128	85 736	22 193	271 519	0	- 194 846	2 138 998

III - UTILISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (cpl. 7)	1 122 780	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	2 138 998	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026	3 261 778
--	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------



A *Val de l'Indre Brenne*
Le *28 Avril 2026*
Pour le Groupement,
HERVE POUYANNE

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Reçu de réception en préfecture
N° 202600301-20260428-2026-04-28-0505E
Date de réception préfecture : 30/04/2026



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâte :		Taxe foncière bâte :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	1 824	a. 413	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	917 580	b. Centrales électriques	0
c. Locaux industriels	10 949	Taxe foncière non bâte :		c. Centrales photovoltaïques	113
d. Logements sociaux et longue durée	149	a. Par le conseil communautaire	0	d. Centrales hydrauliques	288
Taxe foncière non bâte :	19	b. Par la loi (terres agricoles)	600 804	e. Transformateurs électriques	5 255
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	0	f. Stations radioélectriques	68 068
a. Dotation pour perte de THLV	0	Cotisation foncière des entreprises :		g. Installations gazières et autres	14 991
a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires	0	a. Par le conseil communautaire	209 631	5. RÉFORMES FISCALES	
b. Mayotte		b. Par la loi	1 237 789	a. TVA compensant la TH	1 240 761
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		b. TVA compensant la CVAE	523 507
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	83	a. Résidences secondaires et assimilées	1 194 000	c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
b. Base minimum	33 293	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
c. Locaux industriels	227 016	c. Correction des bases THRS	-60 748	a. Moyenne nationale	8,89
d. Autres allocations	10	d. Correction des bases THLV	0	b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
-----------------------	--------------

Taux maximum :

a. De droit commun	25,63	>>>
b. Dérogatoire	25,67	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	25,63	>>>
e. Avec majoration spéciale	26,95	>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,19	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâte	1,000720	>>>
b. Taxes foncières bâte et non bâte	0,998357	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national	26,95
b. Taux plafond de 2026	53,90

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2025 :

	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		37,28
b. au niveau de l'EPCI		42,83
Taux maximum de la majoration spéciale	1,32	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâte	39,79
b. Taxe foncière non bâte	51,19

Accusé de réception en préfecture
 2026-243600301-2026-0428-2026-04-28-05-DE
 Date de réception préfecture : 30/04/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, dans la salle des fêtes de SAINT-LACTENCIN s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 21 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Membres titulaires présents : Arnaud CIBOT, Patrick BOURBON, Nicolas THOMAS, Alexandra ROULLEAUX, Denis VILLIN, Fabien GRIMAUULT, Nora LAVAUD, Antoine HAUTEFEUILLE, Catherine BARRAULT, Christophe PIVOT, Didier DURET, Philippe NAVETTE, Patrice BOIRON, Aurore AUCOUTURIER, Serge LACOT, Muriel MASSAUD, Roger CHEVRETON, Jean-Pierre POITEVIN, Thierry LOGIE, Dominique PERROT, Christophe VANDAELE, Caroline MARCOU, Xavier ELBAZ, Delphine CHEVALIER-GONTIER, Jean-Noël MERIOT, Catherine JULO-JACQUESSON, Marie-Lionel THURA ;

Membres titulaires excusés : Lucette VIOUX pouvoir donné à Nicolas THOMAS, Christophe MORIN,

Membre titulaire absent : Bruno MARDELLE,

Membre suppléant présent votant : Françoise BATARD

Membres suppléants présents non votants : Philippe MOREAU, Jean-François CLO,

Secrétaire de séance : Thierry LOGIE

OBJET : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI 2026

Finances locales – Fiscalité

Délibération 2026/04-28/006

Vu l'article 1530bis du Code Général des Impôts

Vu la délibération du 17 septembre 2024 instaurant la taxe GEMAPI

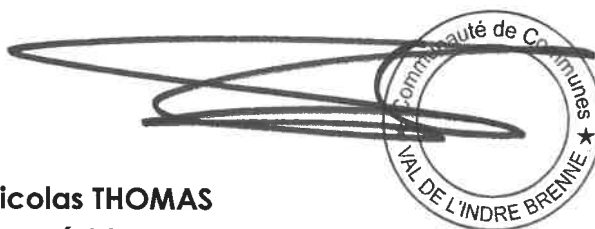
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Décide d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à **94 280 €** pour l'année 2026.

Thierry LOGIE
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président



Membres en exercice : 30

Membres présents : 28

Pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-06-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, dans la salle des fêtes de SAINT-LACTENCIN s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 21 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Membres titulaires présents : Arnaud CIBOT, Patrick BOURBON, Nicolas THOMAS, Alexandra ROULLEAUX, Denis VILLIN, Fabien GRIMAUULT, Nora LAVAUD, Antoine HAUTEFEUILLE, Catherine BARRAULT, Christophe PIVOT, Didier DURET, Philippe NAVETTE, Patrice BOIRON, Aurore AUCOUTURIER, Serge LACOT, Muriel MASSAUD, Roger CHEVRETON, Jean-Pierre POITEVIN, Thierry LOGIE, Dominique PERROT, Christophe VANDAELE, Caroline MARCOU, Xavier ELBAZ, Delphine CHEVALIER-GONTIER, Jean-Noël MERIOT, Catherine JULO-JACQUESSON, Marie-Lionel THURA ;

Membres titulaires excusés : Lucette VIOUX pouvoir donné à Nicolas THOMAS, Christophe MORIN,

Membre titulaire absent : Bruno MARDELLE,

Membre suppléant présent votant : Françoise BATARD

Membres suppléants présents non votants : Philippe MOREAU, Jean-François CLO,

Secrétaire de séance : Thierry LOGIE

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE – BUDGET PRINCIPAL
Finances locales – décisions budgétaires
Délibération 2026/04-28/007

Vu la proposition faite par l'organisme bancaire du CREDIT AGRICOLE CENTRE OUEST en date du 31 mars 2026.

Considérant les besoins de trésorerie

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

ARTICLE 1 :

De contracter auprès du CACO la ligne de trésorerie d'un montant de 800 000,00 € aux caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 1 an
- taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois,

(Étant précisé que si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée être égale à zéro).

- Valeur de l'index actuel au 2 mars 2026 : 2.026%
- Marge : +0,60 sur une base de calcul de 365j taux client indicatif
 $2.026+0,60 = 2.626\%$
- Paiement des intérêts : trimestriel fin de mois civil par débit d'office,

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-07-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

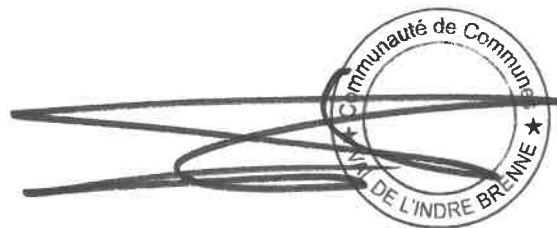


- Mise à disposition des fonds : par la procédure du crédit d'office sur le compte du trésorier. L'avis de tirage doit nous être transmis 2 jours ouvrés avant la date de déblocage souhaitée avec un montant minimum de tirage de 5 000€,
- Remboursement des fonds : par la procédure de débit d'office sur le compte du trésorier. L'avis de remboursement doit nous être transmis 2 jours avant la date de prélèvement souhaitée avec un montant minimum de remboursement de 5 000€,
- Echéance finale : au terme à j-2 le solde de l'utilisation du concours sera prélevé automatiquement en débit d'office, dans l'hypothèse d'un besoin de renouvellement la demande doit être faite 60 jours minimum avant l'échéance.
- Frais de dossier : 0,10% soit 800€ prélevés à la date de mise en place (débit d'office),
- Commission d'engagement : 0,10% soit 800€ prélevés à la date de mise en place (débit d'office),
- Commission de non utilisation : néant
- Cette ligne de trésorerie prendra effet à la date de signature du contrat.

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Président de la Communauté de communes, ou son représentant, à signer ledit contrat de prêt et tous documents afférents.

Thierry LOGIE
Secrétaire de séance

Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 30
 Membres présents : 28
 Pouvoirs : 1
 Suffrages exprimés : 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
 036-243600301-20260428-2026-04-28-07-DE
 Date de réception préfecture : 30/04/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, dans la salle des fêtes de SAINT-LACTENCIN s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 21 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Membres titulaires présents : Arnaud CIBOT, Patrick BOURBON, Nicolas THOMAS, Alexandra ROULLEAUX, Denis VILLIN, Fabien GRIMAUULT, Nora LAVAUD, Antoine HAUTEFEUILLE, Catherine BARRAULT, Christophe PIVOT, Didier DURET, Philippe NAVETTE, Patrice BOIRON, Aurore AUCOUTURIER, Serge LACOT, Muriel MASSAUD, Roger CHEVRETON, Jean-Pierre POITEVIN, Thierry LOGIE, Dominique PERROT, Christophe VANDAELE, Caroline MARCOU, Xavier ELBAZ, Delphine CHEVALIER-GONTIER, Jean-Noël MERIOT, Catherine JULO-JACQUESSON, Marie-Lionel THURA ;

Membres titulaires excusés : Lucette VIOUX pouvoir donné à Nicolas THOMAS, Christophe MORIN,

Membre titulaire absent : Bruno MARDELLE,

Membre suppléant présent votant : Françoise BATARD

Membres suppléants présents non votants : Philippe MOREAU, Jean-François CLO,

Secrétaire de séance : Thierry LOGIE

**OBJET : EXPLOITATION BUVETTE PLAN D'EAU : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE
AVEC SPLASH CAFE**

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2025/04-28/008

Vu la disponibilité du local buvette – snack situé au plan d'eau de St Genou,

Considérant le cahier des charges établi et l'appel à candidature

Considérant l'analyse des offres reçues

Considérant l'offre de SPLASH CAFE

Monsieur le Président rappelle les conditions d'exploitation :

- Durée minimum du 1^{er} Juillet au 31 Août 2026
- Obligation d'ouverture 7j/7
- Horaires d'ouverture minimum : 12h à 19h
- La convention d'occupation précaire sera consentie et acceptée pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois.
- Une redevance annuelle de 2 500 € net (deux milles cinq cents euros). Cette redevance sera révisée annuellement, à la date anniversaire de l'occupation des locaux, selon l'indice Insee des loyers commerciaux (ILC).

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-08-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

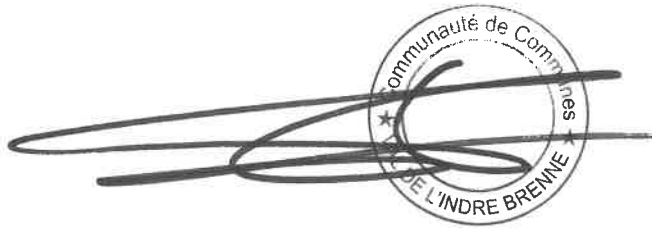


- Un dépôt de garantie de 1 000 € (Mille euros)

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire

- Autorise le Président, ou son représentant à signer la convention d'occupation précaire, aux conditions ci-dessus rappelées, pour l'exploitation de la buvette du plan d'eau de Saint-Genou avec la SARL SPLASH CAFE

Thierry LOGIE
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 30
Membres présents : 28
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260428-2026-04-28-08-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

